



DÉSAMIANTAGE

LES ACTIVITÉS

Retrait de l'amiante friable

- Flocage
- Calorifuge
- Faux plafond
- Isolants de four
- Tresses
- Joints
- Etc.

Retrait de l'amiante non friable

- Vynile de revêtement de sol
- Colle bitumeuse
- Amiante ciment en toiture et façade
- Colle de faïence
- Peinture
- Etc.



Spécialiste du secteur depuis 1994, le département désamiantage intervient sur les installations industrielles et les bâtiments.

Formés, qualifiés et habilités, nos opérateurs interviennent dans le respect de la réglementation et du référentiel de la qualification.

La compétence reconnue du département désamiantage s'est construite auprès de Grands Comptes et des Administrations de tutelle de la profession, avec près de 1 000 chantiers réalisés.

CERTIFICATIONS

Amiante friable

Qualification pro QUALIBAT 15/13 depuis juillet 1997

Amiante non friable à risques particuliers

Qualification pro QUALIBAT 15/12 depuis mars 2008

